

Magistère Juriste d'Affaires - DJCE

Réunion d'information

Mardi 9 mai 2017

L'objectif de la réunion est double : il s'agira de rappeler l'esprit de la formation, connu au moins de l'extérieur, et de répondre aux interrogations et aux questions des étudiants.

Le Magistère est une formation sélective et d'excellence. Elle est spécialisée en droit des affaires, car l'objectif est de former des juristes d'affaires, mais elle a pour originalité d'être pluridisciplinaire. En effet, les matières enseignées ne relèvent pas uniquement du Droit des affaires afin de permettre aux étudiants d'acquérir de plus larges connaissances juridiques.

Le recrutement au sein de cette formation se jalonne en plusieurs étapes

1) L'examen du dossier

Meilleur le dossier est, plus il y a de chances d'être retenu. Plusieurs éléments entrent en ligne de compte pour l'appréciation de ce dossier :

- Les mentions sont prises en compte mais également les notes, en particulier celles relatives aux matières fondamentales (comme le Droit civil ou le Droit commercial), puisque les moyennes et les mentions ne reflètent pas au mieux le niveau d'un étudiant.
- La personnalité de l'étudiant, qui s'apprécie au travers de ses expériences sportives ou associatives, ses centres d'intérêts.

2) Les épreuves écrites

Les étudiants sélectionnés sur dossier sont ensuite amenés à passer des épreuves écrites. Il y en a deux : une épreuve d'anglais et une épreuve de philosophie.

Concernant l'épreuve d'anglais, elle consiste en un commentaire de texte. Il faut noter que ce n'est pas un test de connaissances en droit anglais, mais du niveau de langue, puisque c'est l'une des matières fondamentales de ce programme.

Concernant l'épreuve de philosophie, il s'agit d'une dissertation. Le but est de pouvoir déterminer le niveau de réflexion de l'étudiant. C'est à l'étudiant d'offrir un point de vue rationnel, cohérent et articulé. Il faut avoir une expression claire.

3) L'entretien

Les étudiants retenus à l'issue des épreuves écrites sont reçus lors d'un entretien en présence des directeurs de la formation au mois de septembre. L'objectif de cet entretien est de cerner la personnalité de l'étudiant afin de vérifier qu'elle est en harmonie avec l'esprit de la formation et des autres étudiants retenus.

Il ne faut vraiment pas hésiter à présenter son dossier : les promotions ne sont pas constituées uniquement d'étudiants ayant obtenu des mentions très bien, ni uniquement d'étudiants de Paris II.

Le programme de la formation

- Les deux premières années suivent le cursus général de Paris II de Licence 3 et Master 1, avec des enseignements spécifiques au Magistère.
- En troisième année, comme dans tout Master 2, il n'y a plus que des enseignements propres au Magistère.

Aussi, en troisième année, les étudiants partent un mois à Montpellier afin de passer un certificat de spécialisation. Une fois les épreuves réussies, l'ensemble donnera le diplôme du Magistère et le Diplôme Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE), en plus du Master 2.

Il faut vous mettre en garde cependant : ce n'est pas parce que vous entrez au Magistère en L3 que vous êtes assurés d'en sortir. Suite aux premiers examens, il peut y avoir un premier avertissement. Si à l'issue de cet avertissement, l'étudiant n'améliore pas ses résultats, il peut quitter le Magistère.

Certes, vous travaillerez plus, puisque c'est un tronc commun avec des matières complémentaires spécifiques au Magistère. Mais vous y trouverez un complément, et les débouchés à l'issue du Magistère sont très nombreux. Ce sont trois années intenses avec une belle récompense à la fin.

C'est donc plus de travail, avec certaines exigences, mais de très beaux débouchés.

Questions soulevées par les étudiants présents à la réunion

1) *Quelles sont les différentes échéances des étapes à passer pour intégrer la formation en L3 ?*

Les différentes étapes s'étalent de juin à septembre :

- Date de remise des dossiers : du 15 juin au 7 juillet
- Dates pour les épreuves écrites et orales : le 1er et le 14 septembre.

L'avantage d'avoir les épreuves en septembre est que cela permet à ceux qui ne sont pas sélectionnés de poursuivre en Licence 3 classique.

2) *Peut-on intégrer le Magistère au cours d'autres années d'études ?*

Le but est d'intégrer le Magistère en première année, ce qui correspond à la L3.

Ainsi, on ne peut pas l'intégrer en deuxième année puisque la promotion à intégrer s'est déjà soudée et consolidée au cours de la première année.

En revanche, il est possible d'intégrer le Magistère en troisième année mais la porte est étroite, car l'étudiant est amené à se greffer sur une promotion déjà existante depuis deux ans, ce qui laisse peu de places.

Les étudiants ayant vocation à intégrer la formation au cours de cette troisième année sont, la plupart du temps, soit des étudiants purement juristes qui auraient un profil exceptionnel, soit des étudiants d'un profil différent pour apporter de la diversité à la formation, issus d'une école de commerce par exemple.

3) *Quels sont les conseils donnés pour présenter le meilleur dossier possible, en particulier lorsque l'on ne vient pas de Paris ?*

Le Magistère est ouvert à tous. Les dossiers sont regardés de manière égalitaire. Les étudiants venant d'autres Universités ne sont pas mis de côté ou jugés de manière différente. Les directeurs donnent leur chance à plusieurs étudiants à l'oral, et lors de cet entretien, l'origine géographique est oubliée.

Il faut qu'en regardant le dossier il y ait une adéquation entre la formation professionnelle proposée et le dossier. Il faut prendre en compte la personnalité qui se dégage du dossier.

C'est une formation orientée puisqu'il s'agit d'une maîtrise en droit des affaires avec des éléments en plus (notamment la fiscalité). Mais la formation n'est pas isolée, les diplômés ne prennent pas tous la même casquette, certains ont eu l'occasion de s'orienter vers le contentieux, l'arbitrage, d'autres la magistrature...

C'est une formation d'excellence, spécialisée en droit des affaires, qui est exigeante mais dont les débouchés sont nombreux, variés et choisis. Il n'y a pas de difficultés à trouver un stage.

4) Est-ce que vous conseillerez cette formation pour aboutir à un métier en droit international des affaires ?

Entrer dans un grand cabinet de droit international des affaires suppose une connaissance très solide du droit français, ce qu'offre la formation.

De plus, il y a au sein du Magistère des enseignements de droit international, tels que le droit international privé (enseigné par M. Bureau), le droit du commerce international (enseigné par M. D'Avout).

Aussi, le Cabinet Shearman & Sterling, un des plus grands cabinets en matière d'arbitrage international, offre aux étudiants du Magistère un cycle de conférences.

En outre, les cabinets rapportent souvent que des esprits généralistes peuvent être plus mobiles que les juristes excessivement spécialisés.

Enfin, la maîtrise de l'anglais est primordiale dans ce domaine. Au Magistère, cette maîtrise est un prérequis pour accéder à la formation et les enseignements dispensés en anglais sont nombreux au cours de la formation.

À retenir : il ne faut vraiment pas s'autocensurer. Si vous êtes motivés et que c'est compatible avec vos ambitions professionnelles, il ne faut pas se bloquer. Si vous êtes admis, c'est que vous êtes en mesure de traverser les 3 années.

Les directeurs effectuent leur travail et accompagnent les étudiants tout au long de la formation avec une distance et une proximité suffisantes.

Il faut bien préciser qu'on peut quitter le Magistère de plein gré. Les directeurs peuvent également suggérer aux étudiants de rejoindre le cursus ordinaire si le niveau de l'étudiant est trop faible, des passerelles sont prévues exprès. Donc, il ne faut vraiment pas avoir peur de le rejoindre.

Si on en juge aux débouchés et aux contacts professionnels qui sont offerts, avec par exemple de grands cabinets désireux de rencontrer les étudiants du Magistère dès la deuxième année, notamment à l'occasion de rencontres informelles, ceux qui ont la chance de traverser le Magistère sont très privilégiés par rapport aux étudiants du cursus classique.

Ceci impose le maintien d'un certain niveau et d'une homogénéité au sein de la formation. Il ne faut pas décevoir. Cela prend du temps de construire la réputation d'un diplôme, les étudiants sortants doivent donc être de bons juristes.

Il y a un lien entre les générations d'étudiants : les anciens essaient d'ouvrir les portes aux promotions à venir. Le rôle des directeurs est alors de maintenir un niveau dans les résultats mais aussi dans les profils des étudiants sortants. En effet, la réputation d'une telle formation met du temps à se construire.

5) Comment la formation du Magistère s'articule-t-elle avec la formation du Collège de Droit ?

Les directeurs n'ont pas souhaité avoir de politique prohibitive selon laquelle il faudrait quitter le Collège de Droit pour rejoindre le Magistère. Le Collège de Droit est un engagement complémentaire, que les directeurs ne découragent pas, tant qu'on est présents à la formation et qu'on donne satisfaction.

Mais, il faut aussi respecter la cohérence de la formation du Magistère. Les étudiants ont une formation de tronc commun avec les travaux dirigés, mais aussi des cours propres au Magistère.

Il est difficile de soustraire les étudiants des cours propres au Magistère d'une part parce qu'ils ont été mis en place dans la formation pour leur utilité et d'autre part parce que les intervenants sont souvent des professionnels, qui prennent de leur temps pour enseigner.

Du coup, au cas par cas, il est possible d'aménager la dispense d'un cours particulier. Des étudiants ont fait le choix de faire jouer la dispense sur un cours propre au Magistère. D'autres ont fait le choix de ne pas faire jouer la dispense, en poursuivant le Collège de Droit et le Magistère en totalité. Enfin, d'autres personnes choisissent d'abandonner le Collège.

Il y a une construction d'ensemble des matières au sein du Magistère, donc c'est délicat de prendre une dispense sur un cours de la formation. Le but est d'attirer les meilleurs intervenants donc il est difficile d'en priver certains étudiants.

Exemples d'intervenants : Les étudiants de troisième année avaient un cours de droit boursier américain. C'était un ancien solicitor du barreau de New York qui donnait ce cours. Ce solicitor est reparti aux Etats-Unis, et il a fallu le remplacer. Le cours est maintenant dispensé gratuitement par le cabinet Sullivan & Cromwell, un des plus grands cabinets d'avocats installé à Paris.

Le cabinet a reçu les étudiants sur un programme pédagogique continu. Le cabinet a même fait rencontrer les étudiants et d'anciens collaborateurs à l'occasion d'un déjeuner.

De même, le cours de Droit des financements structurés dispensé en dernière année est assuré par le directeur juridique du Crédit Agricole.

C'est donc une grande chance d'être à leur contact.

6) Quelles sont les mentions requises pour entrer ?

Les directeurs essaient d'anticiper notre futur raisonnable et notre évolution. Par conséquent, en fonction de notre dossier, ils regardent si l'on est en phase de croissance ou de décroissance. L'état statique des mentions et des résultats est relativisé.

Il est mieux d'avoir une mention, c'est considéré comme un signe extérieur de valeur. Mais le fait de ne pas avoir de mention n'est pas rédhibitoire.

De plus, ils regardent d'où viennent les points qui ont permis d'obtenir la mention. Certaines mentions sont accordées grâce aux matières principales, mais d'autres peuvent être obtenues grâce aux activités annexes.

Dès lors, une personne qui n'a pas de mention mais qui a d'excellentes notes dans les matières principales peut être prise.

7) Comment préparer les examens écrits d'entrée ?

Le maître mot est qu'il n'y a pas de bachotage à faire, que ce soit pour l'épreuve de philosophie ou d'anglais. Il est néanmoins conseillé d'arriver à l'examen d'anglais avec un niveau de langue solide. Si l'étudiant pense ne pas avoir le niveau suffisant, il a tout intérêt à s'améliorer pendant les vacances en faisant des fiches de vocabulaire ou en révisant la grammaire anglaise par exemple.

8) Pourquoi mettre en place ces épreuves ?

L'épreuve d'anglais est destinée à établir le niveau de l'étudiant, à évaluer sa capacité de rédaction. Les connaissances juridiques en droit anglais importent peu, puisqu'elles seront apprises tout au long de ce cursus. La qualité du langage et de la rédaction sont les points essentiellement pris en compte.

L'épreuve de philosophie permet de voir le type d'esprit auquel on a à faire. Il faut voir le niveau de réflexion possible. Il s'agit d'avoir une expression claire afin de vérifier que l'étudiant a bien compris le sujet. D'ailleurs, il n'y a pas de notes à proprement parler, seulement des fourchettes.

Davantage d'informations sont disponibles sur le site internet du Magistère (mja-assas.fr).